

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 02 NOVEMBRE 2021 à 20H00

L'An Deux Mil Vingt Et Un, le 02 novembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, Maire, selon convocation du 28 octobre 2021.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Isabelle DEPEIGE ; M Daniel DEJARIGE ; Mme Sylvie ROLLIN ; Mme Anny LAFAURE ; M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ; M Vincent FOURIGNON ; Mme Clémence MARTIN ; M Jean-François PALLEAUX ; Mme Adeline LEROUX ; M Nicolas LEROUX.

**ETAIT ABSENTE** : Mme Céline FOUCHET

**POUVOIR** : Mme Céline FOUCHET donne pouvoir à Mme Sylvie ROLLIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Clémence MARTIN

### **1/- Validation des PV du dernier CM (25/09/2021) :**

Après quelques modifications effectuées pendant la séance, il a été validé à la majorité avec un vote contre et 6 abstentions.

### **2/ Délibération DM remboursement caution maisonnette Heyrat :**

La locataire de la maisonnette d'Heyrat ayant quitté le logement fin août 2021, il apparaît nécessaire de lui rendre sa caution, d'un montant de 350 €.

Monsieur le Maire, propose donc d'effectuer la modification suivante :

Dépenses d'investissement :

ARTICLE	MONTANT
165 « Dépôts et cautionnement reçus »	+ 350 €
2152 « Voierie »	- 350 €

Les dépenses et recettes de Fonctionnement s'équilibrent à

262 426,90 €

Les dépenses et recettes d'Investissement s'équilibrent à

38 608,91€

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3/ Délibération DM Provision dépréciation d'actif :**

Sur la demande du trésorier il est nécessaire de prévoir une somme allouée au risque d'irrecouvrabilité des 2 budgets de la commune ; les risques estimés sont de 433,35 Euros pour le budget assainissement et de 622,82 Euros soit au total **1056,17 Euros**.

**RESULTATS DU VOTE** : 1 abstention et 10 votes pour.

*Une délibération sera prise*

### **4/ Délibération DM Provision charges exceptionnelles (mur de Pourtoux) :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est préférable de provisionner au compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » une provision de charges exceptionnelles pour le mur de Pourtoux d'environ 15 % du montant du devis prévu pour sa rénovation soit 3 000 €. Il propose de basculer ces derniers depuis le compte 615231 « voirie ».

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Une délibération sera prise*

### **5/ Délibération sur l'adhésion service de remplacement CDG 23 :**

La secrétaire de mairie, ne pourra plus assurer la totalité du temps de travail. Son contrat va devoir être interrompu puis renouvelé sur une durée plus courte. En complément, Monsieur le Maire propose de recourir au service de remplacement du Centre Départemental de Gestion de la Creuse pour bénéficier de l'intervention d'un agent.

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Une délibération sera prise*

#### **6/ Délibération vente Tracteur :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un ancien tracteur non utilisé et qu'il avait été décidé de le mettre en vente. La commune, qui a reçu plusieurs propositions d'achat pour ce véhicule, a retenu l'offre de Monsieur GLOMOT Laurent à 1 600 €.

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Une délibération sera prise*

#### **7/ Bouches incendie de remplacement :**

Il a été proposé d'installer deux bouches d'incendie en remplacement de celles existant dans le bourg : une serait placée sur le parking de l'atelier, une autre à la sortie du pont.

Les conseillers municipaux s'étonnent des emplacements qui ont pu être proposés et souhaiteraient qu'une des bouches existantes soit remplacée ou placée dans l'environnement proche. Leur choix s'est porté sur celle qui se situe au niveau du virage du haut du bourg, et qui est la plus proche de l'église, ce qui était la proposition initiale du Maire d'Ahun, Monsieur Cotiche.

Le CM souhaite faire reconfirmer à Monsieur Cotiche sa proposition de remplacer gratuitement les bouches d'incendie et va se rapprocher du SDIS pour qu'ils fassent une autre proposition qui convienne mieux à l'environnement du bourg.

**PAS DE DELIBERATION**

#### **8/ Délibération Révision annuelle des loyers des habitations communales :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année le contrat de location des logements communaux peuvent être révisés en suivant le nouvel indice de référence des loyers en vigueur depuis le 14 février 2008.

Les loyers ont, par conséquent, été augmentés de 0.42 %

Le loyer de la Maisonnette d'Heyrat, qui vient d'être louée, n'a pas changé.

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Une délibération sera prise*

#### **9/ Délibération Colis de Noël**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année la commune offre habituellement des colis de Noël aux aînés. Il apparaissait nécessaire de déterminer sur quels critères ils seront. Deux options ont été proposées : ou bien un colis aux personnes de plus de 70 ans et habitant sur la commune, ou bien un colis pour les plus de 70 ans et inscrits sur la liste électorale. Cette dernière proposition a été retenue.

**RESULTATS DU VOTE : 9 votes pour, 2 abstentions**  
*Une délibération sera prise*

Le contenu des colis de Noël sera déterminé en commission avant la fin du mois.

Le CM vote ensuite pour décider ou non de l'envoi d'une carte de vœux par foyer, ce qui devrait coûter 198 Euros pour 110 cartes.

**RESULTATS DU VOTE : 3 votes pour, 8 contres**  
*Une délibération sera prise*

#### **10/ Information : Projet Rénovation Mairie - Presbytère**

Présentation du SDEC pour la rénovation de la Mairie :

Monsieur MBALLO rappelle les fonctions du SDEC, dispositif mis en place en 2006 dans l'objectif de réduire les consommations énergétiques des communes. À cette fin, il propose de mettre la commune en contact avec

un bureau d'étude chargé d'élaborer un diagnostic du patrimoine et de faire un rapport avec conseils et montages financiers. Le SDEC finance l'étude, qui sera ensuite remboursée par la commune à la hauteur de 35% du montant. Si les travaux proposés sont votés, le SDEC assurera la maîtrise d'œuvre progressivement validée par le conseil puis subventionnée : le SDEC assistera la commune pour trouver les subventions. En outre, le SDEC peut apporter une subvention de 20% en cas d'énergie renouvelable (plafond de 35000 euros) mais aussi faire une avance de trésorerie en cas de projet coûteux.

Pour ce qui concerne le Moutier d'Ahun, Monsieur MBALLO, précise que le projet est justifié, nécessaire, rentre dans les thématiques de l'assistance à Maîtrise d'ouvrage du SDEC, mais aussi que les travaux sont urgents, aussi propose-t-il de missionner un bureau d'étude rapidement.

L'étude coûterait environ 6000 Euros pour la Mairie et le presbytère (selon les bâtiments impliqués, cela peut aller jusqu'à 15000 Euros). Si l'étude débute en janvier, les diagnostics peuvent être rendus pour mars 2022, l'avant-projet définitif sera disponible à la même période l'an prochain. Les travaux pourraient débuter en janvier 2023 et s'étaler sur 6 mois.

L'énergie est un prétexte pour entamer la rénovation totale du bâtiment, bien entendu, les accès et notamment pour les handicapés seront prévus dans le projet.

Si le Conseil décidait de faire remplacer les fenêtres de la Mairie, il faudrait, pour présenter un dossier de DETR à la Préfecture, une analyse faite par un bureau d'étude. Donc, il faudra de toute façon financer une étude avant ou après les travaux.

### 11/ DETR travaux 2022 - délibération

Routes du Moutier :

Eurovia a proposé un devis de 21855,05 Euros pour la réfection de la route qui dessert le village du Marais depuis le CD955 jusqu'au niveau de la maison de Madame Chapelot. Eurovia a proposé un devis de 12298,22 Euros pour 360 m de route à Villemerle.

D'autres travaux sont à prévoir route de Pourtoux et route du Puyberaud, il convient aussi de revoir la convention avec la commune d'Ahun qui doit entretenir la route de Chantegrelle en contrepartie de l'entretien de la route de La Grange.

Le Maire prévoit donc de demander à Eurovia de refaire un seul et même devis pour plusieurs tronçons de route de façon à obtenir une subvention à hauteur de 40% sous réserve d'une somme HT inférieure à 40 000 Euros avant le 15 décembre.

Les dossiers sont à déposer avant le 15 décembre pour obtenir la DETR.

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Une délibération sera prise*

### 12/ Mur de soutènement de la route de l'écluse

Concernant le Mur de soutènement de la route de l'écluse, seul un devis a pu être proposé au CM. Les entreprises Bouillot et Simoes ont été relancées pour l'actualisation de leurs devis, seul celui de Bouillot a été remis à jour. D'autres entreprises ont été contactées (Trullen, Fabrice Lafarge...) et celles-ci ont refusé un travail en rivière. L'entreprise Bouillot nous a refait un devis identique au précédent de 16 000 Euros HT qui doit bénéficier d'une subvention DETR (40%) + Boost-Commune (20%). La commune aurait donc à déboursier 6400 Euros + 3200 Euros de TVA qui seront remboursés l'année suivante.

Le devis de l'entreprise Bouillot est mis au vote :

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Une délibération a été prise en 2020*

### 13/ Gestion déchets verts

Plusieurs habitants ont exprimé le souhait de pouvoir déposer des déchets verts au Moutier d'Ahun.

Il est proposé que les habitants du bourg, qui n'ont pas la possibilité d'emmener les déchets verts à la déchetterie, puissent venir emprunter les clés à la Mairie pour ponctuellement déposer leurs déchets sur le site de la commune. Ce fonctionnement est à l'essai et sera réévalué dans 3 mois.

Pour ce qui concerne les cartons et le matelas : Le CM propose de faire place nette (L'agent technique emmènera l'ensemble des déchets à Chénérailles) et de clôturer l'accès à l'arrière de l'atelier. Les PAV seront déplacées de façon à ce qu'elles soient plus accessibles et dans un endroit sec.

#### 14/ Déchèterie site du Moutier d'Ahun

Le SICTOM s'est rapproché de l'entreprise Trullen pour lui acheter un terrain à Pontsebrot pour y entreposer des bennes.

#### 15/ Entretien des haies et des biens de section

Les haies bordant les routes et les chemins :

Le Maire propose que la commune n'entretienne que le côté des routes et des chemins. L'ensemble du CM suggère que la commune poursuive l'entretien des haies comme auparavant en limitant la hauteur à l'appréciation de l'agent technique et qu'en cas de branchages, le soin d'élaguer soit laissé au propriétaire de la haie.

Les biens de section sont à la charge de la commune et seront entretenus par la commune au cas où un habitant du village en ferait la demande.

#### 16/ Jardin du presbytère

Le bâtiment, loué à Creusalis, appartient à la commune. Sur le bail, valable jusqu'en 2023, le jardin est aussi mentionné. Une réunion est prévue avec l'association Moutier d'Ahun Mil qui propose de réhabiliter le jardin et les locaux du rez-de-chaussée ainsi que la cour. La convention avec l'Association sera discutée lors de la réunion organisée par l'association et le Maire du Moutier d'Ahun.

#### 17/ Questions diverses

Les travaux du bâtiment sis parcelle D0107 sont en discussion : on s'étonne de l'absence de permis de construire demandé en Mairie, notamment pour la transformation de l'utilisation initiale d'une grange en habitation. Le Maire va se renseigner sur la légalité des travaux et s'assurer qu'ils sont en adéquation avec les exigences de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire informe les CM du second projet de l'Association Moutier d'Ahun Mil qui propose un balisage des chemins de randonnée et qui sera discuté en concertation avec la Commission Tourisme.

Madame Isabelle Depeige s'inquiète de l'absence de notification de l'élection du nouveau Maire. Le CM propose de distribuer le prochain point-info avant la fin de l'année.

Madame Isabelle Depeige souhaite s'assurer que la fenêtre de Monsieur Jean-Louis Larrieu soit changée, ce qui sera faisable sur le budget fonctionnement.

Date du prochain Conseil Municipal : sera décidée dans les prochains jours.

**Fin de la séance : 23h11**